

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 février 2019

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES - (N° 1662)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 156

présenté par

Mme Louwagie, M. Jean-Claude Bouchet, M. Minot, Mme Bassire, Mme Meunier, M. Hetzel,
M. Cordier, M. Cinieri, M. Masson, M. Brun, Mme Valérie Boyer, M. Abad, M. Menuel,
M. Descoeur, Mme Dalloz, M. Pauget, M. Furst, M. Le Fur, M. Rolland, M. Dassault,
M. Schellenberger, Mme Beauvais, M. de Ganay et M. Viry

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 12, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.